

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la ville de L'Île-Perrot, tenue le mardi 10 juin 2008, à 19 h 30, en la salle du conseil municipal, 110, boulevard Perrot, L'Île-Perrot, Québec.

SONT PRÉSENTS : Madame Michelle L. LeCavalier
Messieurs André Legault, André Groulx, Marcel Rainville, René Pinsonneault et Robert Lafrance

Monsieur André Morin, directeur général intérimaire
Madame Lucie Coallier, OMA, greffière

FORMANT QUORUM SOUS LA PRÉSIDENTICE DE MONSIEUR MARC ROY, MAIRE

08/06/198 ORDRE DU JOUR – ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance du conseil en y ajoutant l'item suivant :

12.7 Services professionnels en architecture pour les travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville – adjudication de contrat

ADOPTÉE

08/06/199 PROCÈS-VERBAUX – ADOPTION

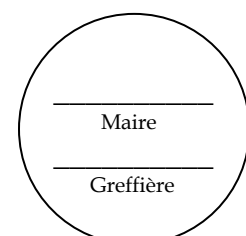
Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie des procès-verbaux au moins 24 h avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, le tout conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER les procès-verbaux de la séance ordinaire du 13 mai 2008 et de la séance spéciale du 3 juin 2008.

ADOPTÉE



08/06/200 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION (2008-05-06) - DÉPÔT

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le procès-verbal de correction pour le procès-verbal de la séance spéciale du 6 mai 2008 par lequel la résolution numéro 08/05/127 est modifiée en remplaçant dans le titre et dans le 1^{er} alinéa les mots « *de la firme JASMAG GROUPE CONSEIL* » par les mots « *de la compagnie à numéro 9176-6683 Québec Inc. (Jasmag groupe conseil)* ».

08/06/201 PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION (2008-05-13) - DÉPÔT

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière dépose le procès-verbal de correction pour le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mai 2008 par lequel la résolution numéro 08/05/161 est modifiée en remplaçant les mots « **avec le statut de salarié temporaire** » compris dans le 1^{er} alinéa par les mots « **avec le statut de salarié régulier à temps partiel** ».

08/06/202 FONDATION SAINTE-JEANNE-DE-CHANTAL - SOUPER-BÉNÉFICE**IL EST**

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER l'achat de 2 billets pour le souper-bénéfice de la Fondation Sainte-Jeanne-de-Chantal qui se tiendra le 7 juin 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 200,00\$.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le fonds général au poste budgétaire 02-110-00-311.

ADOPTÉE**08/06/203 COORDONNATRICE AUX SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES - EMBAUCHE DE MADAME MARIE-HÉLÈNE DELISLE**

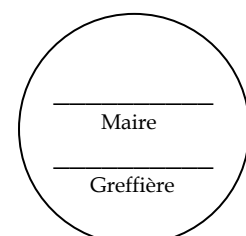
CONSIDÉRANT le rapport de monsieur Jean LaSalle, responsable des ressources humaines, daté du 29 mai 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Majoritairement

D'EMBAUCHER madame Marie-Hélène Delisle, en tant que coordonnatrice aux services récréatifs et communautaires, avec le statut d'employée cadre.

QUE le salaire soit établi à un taux horaire de 22,00\$, à raison de 35 heures semaine.



QUE la date d'embauche est effective au 23 juin 2008 avec une période de probation de 6 mois.

QUE les conditions de travail sont celles prévues à la politique des cadres actuellement en vigueur.

LE MAIRE APPELLE LE VOTE

Noms	Vote en faveur	Vote contre
André Legault	X	
André Groulx	X	
Marcel Rainville	X	
Michelle L. LeCavalier	X	
René Pinsonneault	X	
Robert Lafrance		X
TOTAL	5	1

ADOPTÉE

08/06/204 ADJOINTE ADMINISTRATIVE REMPLAÇANTE – EMBAUCHE DE MADAME NICOLE ÉMARD

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER madame Nicole Émard en tant qu'adjointe administrative remplaçante selon les termes et conditions de la politique des cadres actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/06/205 BRIGADIÈRE SCOLAIRE – DÉMISSION DE MADAME GENEVIÈVE BAZZANI

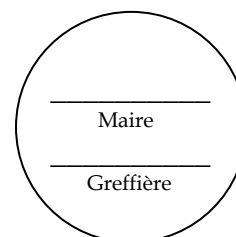
CONSIDÉRANT la lettre de démission de madame Geneviève Bazzani datée du 3 juin 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la démission de madame Geneviève Bazzani, en tant que brigadière scolaire et de la remercier pour les services rendus à la municipalité dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE



08/06/206 SURVEILLANT DE PARCS - EMBAUCHE DE MONSIEUR JÉRÉMIE ALEXANDER-BRUNELLE

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER monsieur Jérémie Alexander-Brunelle en tant que surveillant des parcs avec le statut de salarié étudiant.

QUE la période d'engagement est rétroactive au 19 mai 2008 et se terminera selon le calendrier des activités et l'horaire de travail variera suivant l'horaire des activités.

QUE la rémunération est celle prévue à la convention collective des employés de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/06/207 ACCOMPAGNATRICE AUX SERVICES RÉCRÉATIFS ET COMMUNAUTAIRES - EMBAUCHE DE MADAME CAROL-ANNE DUPRÉ

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'EMBAUCHER, rétroactivement au 18 mai 2008, madame Carol-Anne Dupré, domiciliée à L'Île-Perrot, en tant qu'accompagnatrice aux services récréatifs et communautaires avec le statut de salariée étudiante selon les termes et conditions de la convention collective de l'Union des employés de service, section locale 800, actuellement en vigueur.

ADOPTÉE

08/06/208 TECHNICIEN EN PRÉVENTION INCENDIE - CONFIRMATION DU STATUT DE SALARIÉ RÉGULIER DE MONSIEUR ÉRIC FLYNN

CONSIDÉRANT la fin de la période d'essai de 6 mois de monsieur Éric Flynn en tant que technicien en prévention incendie au service de la sécurité incendie.

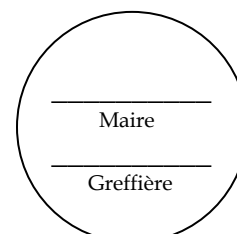
CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de la sécurité incendie daté du 26 mai 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

DE CONFIRMER le statut de salarié régulier de monsieur Éric Flynn en tant que technicien en prévention incendie au service de la sécurité incendie.

ADOPTÉE



08/06/209 POMPIER À TEMPS PARTIEL – DÉMISSION DE MONSIEUR CLAUDE POULIN

CONSIDÉRANT la lettre de démission de monsieur Claude Poulin, en tant que pompier à temps partiel, datée du 15 avril 2008.

CONSIDÉRANT le rapport du directeur du service de sécurité incendie daté du 26 mai 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER, rétroactivement au 31 mai 2008, la démission de monsieur Claude Poulin en tant que pompier à temps partiel au service de sécurité incendie de L'Île-Perrot et de le remercier pour les services rendus à la municipalité dans le cadre de ses fonctions.

ADOPTÉE

08/06/210 DÉBOURSÉS ET REGISTRE DES CHÈQUES AU 31 MAI 2008

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER ET D'AUTORISER le paiement des déboursés au 31 mai 2008, tels que détaillés sur les registres des chèques pour un montant total de 1 094 256,43\$.

ADOPTÉE

08/06/211 EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 595 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 744 000\$ POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION AUTOPOMPE AVEC ÉCHELLE AÉRIENNE ET ACCESSOIRES POUR LE SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE »

IL EST

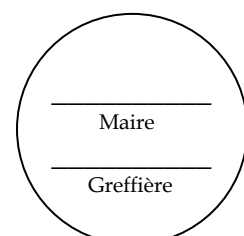
PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire à la Caisse Populaire de L'Île-Perrot à son taux préférentiel pour le règlement d'emprunt numéro 595 et pour un montant maximal de 670 000\$.

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la ville de L'Île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE



**08/06/212 EMPRUNT TEMPORAIRE - RÈGLEMENT NUMÉRO 597
INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN
EMPRUNT DE 1 532 000\$ POUR LES TRAVAUX DE RÉFECTION
DE LA 25^E AVENUE ENTRE LE BOULEVARD PERROT ET LE
BOULEVARD BOISCHATEL »**

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la trésorière à effectuer, s'il y a lieu, un emprunt temporaire à la Caisse Populaire de L'Île-Perrot à son taux préférentiel pour le règlement d'emprunt numéro 597 et pour un montant maximal de 1 378 800\$.

D'AUTORISER la trésorière à ouvrir un compte pour le règlement d'emprunt.

D'AUTORISER le maire et la trésorière à signer, pour et au nom de la ville de L'Île-Perrot, les documents relatifs à l'emprunt temporaire.

ADOPTÉE

**08/06/213 ÉTATS FINANCIERS DU CONSEIL INTERMUNICIPAL DE
TRANSPORT LA PRESQU'ÎLE - DÉPÔT**

Le rapport sur les états financiers du Conseil Intermunicipal de Transport La Presqu'Île pour l'exercice financier 2007 est déposé au conseil.

**08/06/214 DÉPÔT DU CERTIFICAT DES RÉSULTATS DE LA PROCÉDURE
D'ENREGISTREMENT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 570-1
INTITULÉ : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'EMPRUNT NUMÉRO 570 INTITULÉ : « RÈGLEMENT
DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 900 000\$ REPRÉSENTANT LA
PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE POUR LES TRAVAUX
RELIÉS À L'ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DON-
QUICHOTTE ENTRE LA RUE DE PROVENCE ET LE BAS DE LA
PENTE »**

CONFORMÉMENT à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités*, la greffière dépose copie du certificat des résultats de la procédure d'enregistrement relatif au règlement numéro 570-1 intitulé : Règlement modifiant le règlement d'emprunt numéro 570 intitulé : « Règlement décrétant un emprunt de 900 000\$ représentant la participation financière de la Ville pour les travaux reliés à l'élargissement du boulevard Don-Quichotte entre la rue de Provence et le bas de la pente »

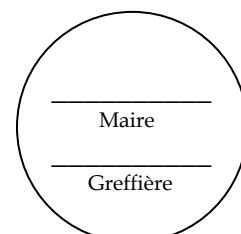
08/06/215 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE – FERMETURE DE DOSSIERS

CONSIDÉRANT la lettre de la coordonnatrice et greffière de la cour municipale régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges datée du 20 mai 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AUTORISER la fermeture des dossiers suivants :



Dossiers numéros	Constats numéros	Raison de fermeture
94-00578-5	I578	Dossier + 10 ans – introuvable
98-03297-0	I15006	Dossier + 10 ans – introuvable
96-02311-5	I8602	Dossier + 10 ans – introuvable
96-02312-5	I8603	Dossier + 10 ans – introuvable
96-04154-5	I9301	Dossier + 10 ans – introuvable
96-00823-5	I6382	Dossier + 10 ans - introuvable

ADOPTÉE

08/06/216 COUR MUNICIPALE RÉGIONALE – FERMETURE DE DOSSIERS

CONSIDÉRANT la lettre de la coordonnatrice et greffière de la cour municipale régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges datée du 4 juin 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville

APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault

ET RÉSOLU : Unaniment

D'AUTORISER la fermeture des dossiers suivants :

Dossiers numéros	Constats numéros	Raison de fermeture
94-04434-5	I4434	Dossier + 10 ans – introuvable
93-25489-5	I25489	Dossier + 10 ans – introuvable
94-03996-5	I3996	Dossier + 10 ans – introuvable

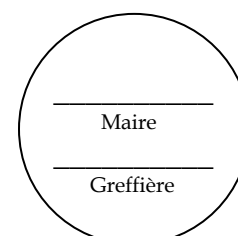
ADOPTÉE

08/06/217 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 580-1 INTITULÉ : « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 580, AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE H-97 À MÊME LA ZONE H-53 POUR PERMETTRE LA CONSTRUCTION D'HABITATION UNIFAMILIALE JUMELÉE »

Monsieur le conseiller Marcel Rainville donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 580-1, intitulé : « Règlement modifiant le règlement de zonage numéro 580, afin de créer une nouvelle zone H-97 à même la zone H-53 pour permettre la construction d'habitation unifamiliale jumelée ».

08/06/218 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 599 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LES DÉROGATIONS MINEURES »

Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 599, intitulé : « Règlement concernant les dérogations mineures ».



08/06/219 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT NUMÉRO 600 INTITULÉ : « RÈGLEMENT SUR LES TARIFS RELATIFS À LA RÉGLEMENTATION D'URBANISME »

Monsieur le conseiller Marcel Rainville donne avis de motion à l'effet qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du conseil, le règlement numéro 600, intitulé : « Règlement sur les tarifs relatifs à la réglementation d'urbanisme ».

08/06/220 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 551-1 INTITULÉ : RÈGLEMENT ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 551 INTITULÉ : « RÈGLEMENT CONCERNANT LA POLITIQUE DE FINANCEMENT DES INFRASTRUCTURES DE REMPLACEMENT DES QUARTIERS ÉTABLIS »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 551-1, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 551-1 intitulé : Règlement abrogeant le règlement numéro 551 intitulé : « Règlement concernant la politique de financement des infrastructures de remplacement des quartiers établis ».

Des copies du règlement numéro 551-1 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE

08/06/221 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 596 INTITULÉ : « RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 5 700 000\$ POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE LA RÉSERVE D'EAU, LA DÉSINFECTION À L'OZONE ET LA MISE AUX NORMES DE L'USINE DE TRAITEMENT DE L'EAU POTABLE »

Les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie du règlement numéro 596, l'avoir lu et renoncent à sa lecture.

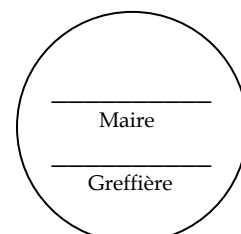
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADOPTER le règlement numéro 596 intitulé : « Règlement décrétant une dépense et un emprunt de 5 700 000\$ pour les travaux d'agrandissement de la réserve d'eau, la désinfection à l'ozone et la mise aux normes de l'usine de traitement de l'eau potable ».

Des copies du règlement numéro 596 ont été mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

ADOPTÉE



08/06/222 AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 03/06/131
INTITULÉE : PROJET « LA PERDRIOLE » PHASES II ET III –
P.I.I.A.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'AMENDER la résolution numéro 03/06/131 intitulée : Projet « La Perdriole » Phases II et III – P.I.I.A., afin de maintenir la plantation de 4 arbres mais en enlevant l'obligation de planter un conifère, le tout tel que prévu au rapport préparé par le « Groupe conseil Génivar », dossier P-98935, daté du 2 mai 2003.

ADOPTÉE

08/06/223 P.I.I.A. – ZONE C-25 (BANQUE NATIONALE)

CONSIDÉRANT que la zone C-25 est assujettie aux dispositions du règlement numéro 584 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT la transmission d'une demande de modification du P.I.I.A. par la « Banque Nationale » et la vérification de sa conformité par l'officier responsable en date du 6 mai 2008;

CONSIDÉRANT la transmission de la demande de modification du P.I.I.A. au comité consultatif d'urbanisme par l'officier responsable en date du 21 mai 2008;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le comité consultatif d'urbanisme et la vérification de sa conformité aux dispositions du règlement numéro 584;

CONSIDÉRANT la transmission par le comité consultatif d'urbanisme de la demande de modification du P.I.I.A. accompagnée du résultat de son analyse et de ses recommandations au conseil municipal en date du 29 mai 2008;

CONSIDÉRANT l'examen de cette demande par le conseil municipal.

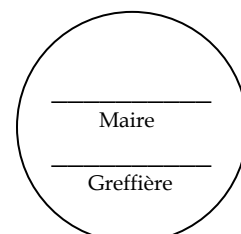
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ACCEPTER la demande de modification du P.I.I.A. pour l'agrandissement de l'immeuble et d'autoriser les plans déposés portant le no. 0433-1 préparés par la firme d'architectes Régis Côté et associés.

DE REFUSER la demande concernant l'affichage sur le bâtiment.

ADOPTÉE



08/06/224 FIMR - MODIFICATION DE L'ANNEXE « B » DU PROTOCOLE D'ENTENTE NUMÉRO 610589

CONSIDÉRANT le projet de mise en conformité de l'usine de filtration de L'Île-Perrot;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente, dossier numéro 610589, intervenu entre la ministre des Affaires municipales et des Régions et la ville de L'Île-Perrot relatif à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet FIMR I du fonds sur l'infrastructure municipale;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'annexe « B » dudit protocole d'entente quant à la description des travaux;

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 7 du protocole d'entente toute modification aux coûts, à la nature ou à l'échéancier de réalisation des travaux doit être préalablement autorisée par écrit par la ministre.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
ET RÉSOLU : Unanimement

DE DEMANDER à la ministre des Affaires municipales et des Régions d'autoriser les modifications telles que décrites à l'annexe « B » révisé du protocole.

ADOPTÉE

08/06/225 INSTALLATION D'UNE TRAVERSE PIÉTONNIÈRE SURÉLEVÉE - RUE LUCIEN-MANNING

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INSTALLER une traverse piétonnière surélevée sur la rue Lucien-Manning face au parc.

ADOPTÉE

08/06/226 INSTALLATION DE DOS-DÂNE - RUE DES ROSIERS ET 2^E AVENUE

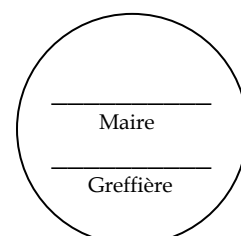
IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Robert Lafrance
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INSTALLER des dos-d'âne aux endroits suivants :

1. sur la rue des Rosiers face au numéro civique 25 et un autre face au numéro civique 57;
2. sur la 2^e avenue entre les numéros civiques 41 et 45.

ADOPTÉE



08/06/227 INSTALLATION D'ARRÊTS OBLIGATOIRES – 2^E AVENUE ET MONTÉE SAGALA

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
ET RÉSOLU : Unanimement

D'INSTALLER un arrêt obligatoire sur la 2^e avenue à l'intersection de la Montée Sagala en direction sud et un autre sur la Montée Sagala à l'intersection de la 2^e avenue, direction est.

ADOPTÉE

08/06/228 ARRÊTS OBLIGATOIRES – BOULEVARD PERROT ET 7^E AVENUE

CONSIDÉRANT l'installation des nouveaux feux de circulation à l'intersection du boulevard Perrot et du Grand boulevard.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ENLEVER l'arrêt obligatoire situé sur le boulevard Perrot à l'intersection de la 7^e avenue et ce dans les deux sens.

ADOPTÉE

08/06/229 SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE POUR LES TRAVAUX D'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE – ADJUDICATION DE CONTRAT

CONSIDÉRANT l'appel d'offres par voie d'invitation pour la fourniture de services professionnels pour des travaux de construction d'une salle communautaire adjacente à l'hôtel de ville;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions et l'analyse de celles-ci;

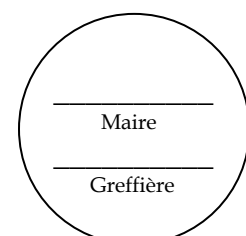
CONSIDÉRANT la grille d'évaluation et de pondération des soumissions et le rapport du comité de sélection, datés du 9 juin 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller André Groulx
ET RÉSOLU : Unanimement

DE MANDATER la firme « Dubé Matte Associés, architectes », sise au 3341, boulevard de la Gare, bureau 200, à Vaudreuil-Dorion (Québec), J7V 8W5, pour la fourniture de services professionnels en architecture pour les travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville, au coût de 99 330,00\$, conformément à leur soumission datée du 2 juin 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 94 930,00\$, nette de ristourne.



D'APPROPRIER un montant 41 531,88\$ à même le règlement d'emprunt numéro 601 sous réserve de l'approbation dudit règlement par les personnes habiles à voter et par la ministre des Affaires municipales et des Régions et un montant de 53 398,12\$ à même le surplus.

ADOPTÉE

**08/06/230 ÉLARGISSEMENT DU BOULEVARD DON-QUICHOTTE PHASE II -
RELOCALISATION DU RÉGULATEUR DE DÉBIT RD-2**

CONSIDÉRANT la demande des ingénieurs du ministère des Transports du Québec à l'effet de relocaliser le régulateur de débit RD-2 à environ 30 mètres en aval, vers l'est, par rapport de l'endroit prévu initialement sur les plans de construction de la Phase II du projet d'élargissement du boulevard Don-Quichotte;

CONSIDÉRANT qu'à l'endroit projeté pour la relocalisation, il existe déjà, en faveur de la municipalité de Notre-Dame de L'Île-Perrot, une servitude perpétuelle de passage pour la pose, l'entretien, la réparation, la modification et le remplacement d'une conduite d'égout pluvial permettant l'écoulement des eaux pluviales provenant du parc industriel de Notre-Dame de L'Île-Perrot le tout tel que démontré à l'acte notarié enregistré le 4 juillet 1979 sous le numéro 162722;

CONSIDÉRANT le fait que le propriétaire actuel du terrain où est localisée la servitude souhaite que ladite servitude soit maintenue en place tel qu'il appert dans un écrit daté du 21 mai 2008 adressé à Mesdames Micheline Morency, directrice générale et Lyne St-Onge, directrice des services techniques de la municipalité de Notre-Dame de L'Île-Perrot;

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

QUE la ville de L'Île-Perrot autorise la relocalisation du régulateur de débit RD-2 à environ 30 mètres en aval, vers l'est, précisément dans l'axe de la servitude consentie à cet effet à la municipalité de Notre-Dame de L'Île-Perrot, en bordure des emprises du boulevard Don-Quichotte.

QUE cette autorisation est conditionnelle à ce que la municipalité de Notre-Dame de L'Île-Perrot s'engage à assumer les coûts pour l'entretien, la réparation ou le remplacement du système de régulation de débit aux conditions imposées par le ministère des Transports du Québec.

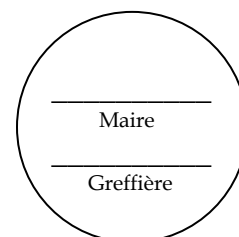
ADOPTÉE

**08/06/231 PRÉ-ACHAT D'UN SYSTÈME DE DÉSINFECTION À L'OZONE
POUR L'USINE DE TRAITEMENT D'EAU POTABLE -
ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la procédure d'appel d'offres public en date du 14 février 2008;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions en date du 20 mars 2008 et l'analyse de celles-ci;

CONSIDÉRANT le rapport du directeur général intérimaire daté du 28 mai 2008;



CONSIDÉRANT le rapport de la firme d'ingénieurs « Les Consultants LBCD Inc. » daté du 30 mai 2008.

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller André Legault
APPUYÉ PAR : Madame la conseillère Michelle L. LeCavalier
ET RÉSOLU : Unanimement

D'ADJUGER le contrat pour l'achat d'un système de désinfection à l'ozone pour l'usine de traitement d'eau potable, à la compagnie « Mabarex Inc. », sise au 2021, rue Halpem, à St-Laurent (Québec), H4S 1S3, au coût de 761 601,49\$, toutes taxes incluses, le tout conformément à leur soumission datée du 20 mars 2008.

D'AUTORISER à cette fin une dépense de 727 864,98\$, nette de ristourne.

D'APPROPRIER les sommes nécessaires à même le règlement d'emprunt numéro 596 sous réserve de l'approbation dudit règlement par les personnes habiles à voter et par la ministre des Affaires municipales et des Régions.

ADOPTÉE

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions. Celle-ci se tiendra de 19 h 55 à 20 h 07.

08/06/232 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE - ADOPTION

IL EST

PROPOSÉ PAR : Monsieur le conseiller Marcel Rainville
APPUYÉ PAR : Monsieur le conseiller René Pinsonneault
ET RÉSOLU : Unanimement

DE LEVER l'assemblée à 20 h 07.

ADOPTÉE

MARC ROY
MAIRE

LUCIE COALLIER, OMA
GREFFIÈRE

